

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le mardi dix-huit décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze décembre, s'est réuni à la Mairie à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Guy JELENSPERGER, Maire.

Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 14.

PRESENTS : Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Véronique FONTAINE, Françoise JOUSSE, Gérard LEUX, Denis MARCHAND, Daniel POUPART, Thierry RIVIERE, Claude ROLLAND, Annie VIARD

ABSENTS EXCUSES : Gérard DURA qui a donné pouvoir à Guy JELENSPERGER
Isabelle ROUQUIER qui a donné pouvoir à Françoise JOUSSE
Simone TRIMAILLE

A signalé qu'il n'a pas été fait d'enregistrement.

1. APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL ET ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Nathalie BILLY est désignée secrétaire de séance.

2. REPLACEMENT DE 3 CHAUFFAGES A L'EGLISE

Les radians permettant de chauffer l'église sont vétustes. Trois d'entre eux doivent être remplacés car ils ne fonctionnent plus. Un devis a été demandé à l'entreprise Manuelec, dont le montant s'élève à 822,00 € HT – 983,11 € TTC

Le Conseil Municipal

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-21

VU le budget communal

VU le devis présenté

Après avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE de remplacer trois chauffages à l'église

AUTORISE le Maire à signer le bon de commande à l'entreprise Manuelec

DIT que la dépense est inscrite au budget, article 61522

3. REPLACEMENT DE LA VMC DU GARAGE

La VMC dans les sanitaires est en panne. Pour des raisons d'hygiène, la ventilation est essentielle. Il est donc nécessaire de remplacer la VMC. Un devis a été demandé à l'entreprise Pierre Morille, dont le montant s'élève à 152,29 € HT – 162,95 € TTC

Jacques Courpotin demande si le remplacement prend en compte le fait que cette évacuation était présente semble-t-il avant l'installation des sanitaires. Il faudrait vérifier la bonne circulation de l'air et éventuellement détalonner les portes et/ou prévoir des entrées d'air.

Denis Marchand précise que c'est l'entreprise elle-même qui a opté pour un certain mécanisme de VMC. Il se propose de contacter le prestataire pour voir avec lui le problème de l'absence de grille d'évacuation extérieure, nécessité ou pas d'une telle grille ?

Le Conseil Municipal

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-21

VU le budget communal

VU le devis présenté

Après avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE de remplacer la VMC de la douche du garage

AUTORISE le Maire à signer le bon de commande à l'entreprise Pierre Morille

DIT que la dépense est inscrite au budget, article 61522

4. AUTORISATION AU SMERSEN A COLLECTER LES DONNEES CARTOGRAPHIQUES DES RESEAUX

Le Maire de Guermantes expose que :

La commune est adhérente au SMERSEN par l'intermédiaire du SIERSEL de Lagny

Le Smersen met en place un Système d'Information Géographique comme le préconise la directive européenne INSPIRE.

Cet outil de cartographie et de gestion mutualisée entre ses services, les communes, les EPCI situés sur son territoire, l'ensemble des concessionnaires de réseaux, permettra à chacun de visualiser toutes les informations réseaux sur un support unique et centralisé sur internet.

Les données de base servant de support de structuration à l'ensemble du Système d'Information Géographique (SIG) mutualisé sont celles mises à disposition des collectivités gratuitement par l'IGN au travers de son référentiel à grande échelle.

Au titre de la récupération des éléments, les fichiers fonciers, les réseaux d'électricité sont à ce jour implantés sur cette application. Les réseaux gaz sont en cours d'intégration pour les communes qui ont transféré cette compétence au Smersen.

Nathalie Billy demande qu'elles seraient les conséquences d'un refus de la part du conseil. M. le Maire notifie que du fait de l'adhésion de notre commune à ce syndicat, un refus serait une incohérence. Ces données ne sont pas secrètes. Cela ne faciliterait pas le bon fonctionnement du syndicat.

Pour permettre au Smersen de progresser dans sa démarche, la commune de Guermantes est sollicitée pour donner l'autorisation au Smersen de collecter auprès de ses concessionnaires les données cartographiques des réseaux situés sur son territoire, à savoir les réseaux d'eau potable, d'assainissement des eaux usées, d'éclairage public, de communications électroniques, de gaz, de fibre optique.

Entendu l'exposé

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

AUTORISE le SMERSEN à recueillir l'ensemble des données cartographiques détenues par la commune de Guermantes pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, d'éclairage public, de communications électroniques, de gaz et de fibre optique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention d'échange de données cartographiques

5. TRAVAUX D'ELAGAGE

Dans le cadre de la campagne d'élagage, des travaux sont à prévoir sur les arbres du rond du cerf qui n'ont pas été élagués depuis 10 ans. Le broyat sera répandu sur place au pied des arbres. La période de février est une période creuse, donc propice à ce type de travaux. Egalement est prévu un rognage de 2 souches rue André Thierry qui posent problème sur la structure du trottoir. Un devis a été demandé à l'entreprise St Germain Paysage pour un montant qui s'élève à 5175,00 € HT – 6189,30 € TTC. Les travaux seront réalisés en 2013 et donc la dépense sera inscrite sur le budget 2013.

Denis Marchand ajoute qu'un élagage à cette période à un coût moindre.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-21

CONSIDERANT la nécessité de réaliser un élagage rond du cerf

VU le devis présenté

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE de réaliser les travaux d'élagage avec l'entreprise St Germain Paysage pour un montant de 5175,00 € HT – 6189,30 € TTC

AUTORISE le Maire à signer le bon de commande

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2013 – article 61521

6. CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHAUDIERES DES LOCAUX COMMUNAUX

Le Conseil Municipal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-21

ENTENDU que le contrat d'entretien des chaudières des bâtiments communaux (mairie, EMP, local associatif) arrive à échéance le 31 décembre 2012, il est nécessaire de signer un nouveau contrat pour l'année 2013. L'entreprise Morille a été sollicitée et propose un contrat d'entretien pour les 3 chaudières qui s'élève à un montant de 487,66 € HT – 583,24 € TTC pour 1 an

Daniel Poupart signale qu'il faudrait penser au remplacement de la chaudière au local tennis. M. le Maire répond qu'à ce jour, cela n'est pas prévu mais prend note de cette demande.

Après délibération
A l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer le contrat d'entretien et ses avenants avec l'entreprise Pierre Morille
DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2013, compte 6156

7. SIGNATURE DU CONTRAT DE NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX

Le Conseil Municipal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-21

ENTENDU que le contrat de nettoyage des bâtiments communaux (mairie, EMP, local associatif) arrive à échéance le 31 décembre 2012, il est nécessaire de signer un nouveau contrat pour l'année 2013 qui inclue le nettoyage des plafonds et luminaires de l'église. L'entreprise LCG a été sollicitée et propose un contrat d'entretien qui s'élève à un montant de 1385,30 € HT – 1 656,82 € TTC mensuel ; Un autre devis a été demandé mais qui n'est pas proposé car il est trop tard pour dénoncer le contrat actuel qui lie la commune à l'entreprise LCG

M. le maire ajoute que le contrat est renouvelable par tacite reconduction. Denis MARCHAND insiste sur le fait que le contrat avec LCG ne doit pas nous empêcher de consulter d'autres entreprises (le faire en septembre prochain) afin de faire marcher la concurrence même si LCG donne toute satisfaction dans ses prestations et son relationnel.

Après délibération
A l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer le contrat d'entretien et ses avenants avec l'entreprise LCG
DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2013, compte 6156

8. QUESTIONS DIVERSES

Le Maire : le recueil du SIETREM bilan année 2012 consultable en mairie

Véronique Fontaine : pas de question.

Françoise Jousse expose les questions transmises par Isabelle Rouquier à savoir :

- Compte rendu du bureau de municipalité (=réunion maires adjoints) réuni le 10 décembre, envoyé le 17 décembre pour un CM le lendemain soit le 18 décembre : envoi tardif
- Changement de la date du CM sans consultation de l'ensemble des conseillers : M le maire explique qu'à la date initiale prévue c'est-à-dire le jeudi 20, se réunissait le SIERSEL. La seule date possible pour le CM était donc le 18/12. Denis Marchand admet qu'un mail aurait pu être envoyé à l'ensemble du conseil afin d'avertir de ce changement.
- Changement de la date de la commission finances et travaux sans consultation de l'ensemble des conseillers
- Pas de documents préparatoires à cette commission finances de ce soir, alors que cela avait été demandé à maintes reprises. Claude Rolland explique que cette réunion n'est pas une réunion préparatoire budgétaire mais juste un point sur l'état des finances à ce jour. Un document comptable sera donné sur table ce soir. Annie Viard demande que pour la commission finances

préparatoire du budget les documents soient transmis bien en amont. Claude Rolland fera le nécessaire bien sûr.

-

Marché de Noël 2012 : quelle a été sa fréquentation ? Quelles sont les recettes mairie du marché de Noël ?

- Les commerçants ont-ils fait des dons au Téléthon ? Sait-on quelle en est la somme ? Comment les commerçants ont-ils procédé pour faire parvenir leurs dons au Téléthon ?
- Quelles sont les recettes du Tennis Club de Guermantes pour le Téléthon ? Isabelle Rouquier les remercie encore pour leur fidélité et leur présence.
- Beau travail de décoration en équipe
Concernant le marché de Noël, Daniel Poupard fera un point quand arrivera son tour de parole et apportera des réponses à ces questions.
- Elagage efficace sur le Val Guermantes : deux questions à ce sujet : pourquoi un des arbres (situé sur la partie herbée, à l'entrée du Val, derrière l'abris-bus en béton) a-t-il été abattu ? était-il malade ? Denis Marchand répond que cet arbre était mort.
- Qu'en est-il du cerisier (situé derrière M. Dupuis) qui est très malade et toujours debout ? les élagueurs ont-ils réussi en le taillant à le sauver sans l'abattre ? oui répond Denis Marchand.
- Trottoirs au Val Guermantes en enrobé rouge ; certains Guermantais, dont Isabelle fait partie, trouvent cela très « moches » à côté d'enrobé noir. Denis Marchand répond que tous les trottoirs rénovés seront dorénavant en rouge, permettant ainsi de différencier le trottoir pour les piétons et la route en enrobé noir pour les automobilistes. Il trouve cela plutôt réussi ainsi que M. le maire.
- La visite de l'école du Val Guermantes pour les élus est-elle confirmée au 05 janvier 2013 ? merci pour avoir enfin organisé cette visite. Annie Viard confirme cette date.

Annie Viard

Fait part de deux prochaines réunions : le 21 décembre : rencontre des parents d'élèves de l'école du Val Guermantes avec Le Maire vice-président du SIVOM suite à une demande de l'association APEVG afin de répondre à leurs diverses questions.

-le 23 janvier 2013 : rencontre avec les associations afin d'organiser les portes ouvertes qui auront lieu le 8 juin prochain. Le Maire rappelle que les associations doivent être moteur et s'investir davantage dans la vie de la commune. L'ensemble du conseil acquiesce cette remarque.

Annie Viard fait remarquer qu'il serait préférable que certains mails échangés entre membres du conseil et ne concernant pas le personnel administratif de la mairie, ne leur soient pas mis en copie.

Daniel Poupard

fait un point sur le marché de Noël qui s'est déroulé sur le week-end du 8 et 9 décembre dernier :

- remercie ses collègues conseillers pour l'aide apportée pour le bon déroulement de ces 2 jours.
- Quatorze commerçants présents ainsi que le Tennis Club de Guermantes qui avait un stand de vente de boissons et autres au profit du Téléthon et les parents d'élèves de l'école du Val Guermantes avec un stand d'objets décorés par les enfants afin de financer la classe de neige des CE2, CM1 et CM2.
- remerciements des commerçants à la fin du marché, pour l'accueil, la décoration de la salle, pour le site mis à leur disposition et ont émis des remarques que M.POUPART prendra en compte afin d'améliorer le prochain marché.
- le Téléthon a reçu de la part des commerçants la somme de 420 euros qu'il leur a envoyée personnellement, ceci pour répondre à Isabelle Rouquier dans une question précédente. Ils

recevront, chacun en retour un justificatif à joindre aux impôts. A ce jour, le tennis club de Guermantes n'a pas encore communiqué le montant des dons reçus pour le Téléthon.

- Suite à la question d' Isabelle Rouquier qui demande quelle a été la fréquentation lors du marché, Daniel Poupart répond qu'elle a été moyenne en nombre de visiteurs. A revoir pour le prochain marché le fléchage, la taille des affiches à agrandir, l'éclairage extérieur, animation extérieure.

- Daniel Poupart tient à faire part de son mécontentement vis-à-vis des agents techniques qui ont eu une attitude déplorable lors de leur participation à la préparation du marché de Noël. Le Maire prend note et fera le nécessaire afin que cela ne se reproduise pas.

Annie VIARD demande quelle a été la somme d'argent récoltée par les parents d'élèves au profit de leur classe de neige ? Nathalie BILLY explique étant donné que tous les objets réalisés par les enfants n'ont pas été vendus au marché de Noël, chaque enfant tâchera de vendre ces décorations par lui-même, dans son entourage. La somme récoltée sera donc donnée ultérieurement.

- point sur le Noël des enfants qui a eu lieu à Conches le dimanche 9 après-midi :
- une centaine d'enfants présents
- le père Noël était absent cette année. Réfléchir pour sa présence l'an prochain.
- M. Bavouzet, maire adjoint de Conches remercie l'ensemble du conseil de Guermantes pour notre participation. Daniel Poupart doit de nouveau le rencontrer afin de faire le point pour le prochain événement commun - les œufs de Pâques, qui se déroulera le 30 mars 2013.

- signale au Maire que certains administrés rencontrent des difficultés pour accéder au site informatique de Guermantes. Pierre Tordeux a informé Daniel Poupart que le nouveau site était prêt et qu'il n'attendait que l'accord de Véronique Fontaine pour l'activer. Daniel Poupart demande donc : à quand son accord ? En réponse, M. le maire invite donc Véronique Fontaine à prendre cette décision.

M. le maire remercie vivement Daniel Poupart pour l'organisation et son engagement dans l'organisation de ce week-end.

Jacques Courpotin

Fait un point sur la réunion marathon qui s'est déroulé le 27 novembre dernier en tant que représentant de la commune :

- l'année prochaine le marathon aura lieu le 30 juin avec un passage à Montévrain (tout comme l'an passé) suite à son adhésion prochaine.
- thème à choisir entre « magie » ou « pirates et corsaires. »
- Une soirée avec les bénévoles va être organisée le 21 mars à 20h avec visualisation du dernier DVD. Un pot sera offert à l'occasion.
- Les référents auront bientôt une boîte MAIL avec une adresse Marne et Gondoire. L'organisation est à la recherche d'un nouveau prestataire pour la restauration et l'animation du village. Karine Barry n'assure plus l'animation.
- A noter, la prochaine réunion qui aura lieu le 17 janvier 2013 à 20h30

Gérard Leux

Revient sur un point soulevé par Gérard Dura lors d'une dernière réunion concernant le non ramassage de feuilles rue des Pies Vagabondes et signale que tout a été ramassé.

Il demande aux membres du conseil de faire remonter ainsi les informations pour une meilleure gestion.

Denis Marchand

- Concernant les coussins berlinois :

Demande si la mairie a reçu une réponse du Conseil Général 77 pour le remplacement de 4 coussins sur la RD35. Le Maire répond par la négative. Constatant que les automobilistes roulent plus vite depuis la dépose des coussins, il faut donc réfléchir à les remplacer au plus vite. Un devis sera demandé à l'entreprise Jean Lefèvre.

-fait un point sur les travaux de trottoirs du Val Guermantes :

- démarrage le 5 décembre au lieu du 2 suite aux intempéries mais l'entreprise a travaillé un samedi pour ne pas cumuler trop de retard. Chantier réussi, travaux propres, pas de plainte de riverains. Pour la réfection des entrées privatives des riverains qui seraient intéressés, l'entreprise reviendra début janvier 2013. Les riverains ont le choix d'un enrobé noir ou rouge ; chacun recevant un devis personnalisé. Denis Marchand rappelle que les prochains trottoirs rénovés seront ceux des rues C.Péguy, A.Fournier et A.Gide ainsi que le parking. Ces travaux seront à prévoir au budget 2013. Selon le montant de la facture, un MAPA suffira mais si le montant est trop excessif, un appel d'offres sera alors nécessaire. Gérard Leux avait fait part de trous sur l'avenue C.Péguy. L'entreprise a pu les reboucher avec de l'enrobé mais cela reste du provisoire.

M. le maire remercie Denis Marchand pour le suivi des travaux.

- Elagage : les tilleuls autour de l'église ont été élagués lundi dernier. RAS. Nathalie Billy ajoute juste que cela a créé des difficultés de circulation toute la matinée et signale que tous les employés de l'entreprise n'étaient pas forcément bien visibles par faute de gilet fluorescent.
- Suggestion : lors du prochain repas pour les anciens en 2013, que les membres du conseil qui ne sont pas au CCAS, soient invités à l'apéritif. Le Maire est d'accord pour cette proposition. Françoise Jousse fait remarquer qu'elle avait déjà fait une telle demande lors de réunions précédentes mais sans succès.
- réitère sa question à savoir qui était la personne destinataire de l'achat de fleurs de la part du CCAS ? Le Maire dit ne pas avoir encore fait les recherches, un oubli de sa part.

Nathalie BILLY : pas de question

Thierry Rivière

Déplora que lors du repas avec les anciens organisé par le CCAS, le Maire n'ait pas parlé des permanences tenues par le CCAS un samedi par mois car c'est une nouveauté. Le Maire répond qu'il a omis de les évoquer.

Claude Rolland : pas de question.

La séance a été levée à 21h 15